

ZLÉA.

III. Nous exhortons le Comité tripartite à continuer de répondre positivement aux demandes de soutien technique d'entités de la ZLÉA. Nous demandons aux trois institutions de prendre en considération les demandes d'assistance technique relatives à la ZLÉA provenant de pays membres, et en particulier de petites économies, afin de faciliter leur intégration au processus de la ZLÉA selon leurs procédures respectives.

B. Autres mesures

Afin d'amorcer les négociations de la ZLÉA, nous avons défini une série d'autres mesures qui doivent être compatibles avec la négociation de la ZLÉA, viser à approfondir le processus de l'intégration économique, et faciliter la pleine participation de tous les pays, y compris les petites économies. Nous avons préparé une série de propositions pour la modernisation des marchés financiers, l'amélioration des programmes de science et de technologie, la coopération en matière d'énergie et l'infrastructure de l'hémisphère, en particulier dans les domaines des transports et des télécommunications.

Renforcement, modernisation et intégration des marchés financiers

Les gouvernements vont:

- Renforcer la supervision bancaire dans l'hémisphère, par l'application des Basel Core Principles for Effective Banking Supervision, l'exécution de programmes de formation visant à renforcer la capacité de contrôle, l'établissement de normes de diffusion et de divulgation fiables et de haute qualité, et la création d'un groupe de travail chargé d'aider les pays au cours de ce processus.
- Améliorer les systèmes de compensation et de règlement du marché des banques et des valeurs mobilières dans l'hémisphère, afin de faciliter la transparence, l'efficacité et la sécurité des opérations intérieures et transfrontières.

Science et technologie

Reconnaissant que la science et la technologie sont reliées à divers éléments et objectifs de ce Plan d'action dans le cadre de l'intégration économique, du libre-échange et du développement durable, et au-delà, les gouvernements vont:

- Continuer de mettre en oeuvre le Plan d'action de Cartagena, adopté en 1996, en s'attachant à renforcer la capacité des pays de l'hémisphère à participer à l'économie mondiale fondée sur l'information et à en bénéficier, par la promotion, entre autres mesures, de la croissance des industries des communications et de l'information en tant que composantes stratégiques des processus d'intégration régionale et nationale. Dans le contexte de la Déclaration de Cartagena, reconnaître le rôle important que jouent les institutions régionales existantes pour la mise en oeuvre de ce Plan d'action.